

Modalités du paiement du dividende 2019

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Imerys qui s'est réunie ce jour a approuvé la distribution d'un dividende de 1,72 euro par action (*3^{ème} résolution*) ainsi que l'option pour le paiement en tout ou partie du montant de ce dividende en actions (*4^{ème} résolution*).

Les principes modalités afférentes à ce paiement du dividende 2019 en actions et / ou en numéraire sont les suivantes :

❑ Possibles options

Au choix de chaque d'actionnaire exprimé comme décrit ci-après, le dividende 2019 sera payable :

- Option 1 : en totalité en actions nouvelles
- Option 2 : en totalité en numéraire
- Option 3 : en actions nouvelles et en numéraire dans les proportions choisies par l'actionnaire

❑ Prix d'émission des actions nouvelles

Le prix d'émission ressort à 21,12 euros par action, correspondant à 95 % de la moyenne du cours de bourse à l'ouverture sur la marché réglementé d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant la date de l'Assemblée Générale du 4 mai 2020 diminué du montant net du dividende, ce prix étant arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

❑ Modalités d'exercice de l'option

- Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en tout ou partie en actions devront en faire la demande à compter du 19 mai 2020 selon les modalités et délais décrits ci-dessous. A défaut d'exercice de l'option à l'expiration du délai, l'actionnaire recevra la totalité de son dividende en numéraire.
- La souscription devra porter sur un nombre entier d'actions. Si le montant du dividende pour lequel l'option en actions est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en numéraire.
- Si vos actions sont au nominatif pur :

Le paiement en numéraire constituant l'option par défaut, chaque actionnaire au nominatif pur devra exprimer son choix pour le paiement du dividende intégralement en actions ou en partie en actions (dans ce second cas, avec indication du nombre d'actions concernées) en :

- **utilisant le site internet OLIS-Actionnaire**, date limite de réception : **7 juin 2020 (23h59)**; ou
- **en retournant le formulaire adressé par CACEIS**, dûment complété, daté et signé : par courrier à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust – Service OST Registre – 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09, France ou par fax au +33 1 49 08 05 89, **date limite d'envoi : 4 juin 2020 en vue d'une réception par CACEIS au plus tard le 8 juin 2020 (matin)**.

Merci de ne pas envoyer votre formulaire directement à Imerys.

- Si vos actions sont au nominatif administré ou au porteur :

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier habilités à payer ledit dividende.

❑ Droits attachés aux actions nouvelles

Les nouvelles actions ainsi émises seront des actions ordinaires et porteront jouissance immédiate. Elles feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé Euronext à Paris et emporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital de la Société à compter de leur émission.

❑ Augmentation de capital maximum¹

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au titre du paiement du dividende en actions est de 6 461 655 actions, représentant un maximum de 7,53 % du capital et 5,12 % des droits de vote de la Société sur la base du capital social à la date du 30 avril 2020 (soit 79 343 115 actions en circulation et 126 163 067 des droits de vote (nets)).

❑ Calendrier du paiement du dividende en actions

15 mai 2020 (avant bourse)	Date du détachement du dividende
18 mai 2020	<i>Record date</i>
19 mai 2020	Ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
8 juin 2020	Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
10 juin 2020	Annonce des résultats de l'option pour le paiement du dividende en actions
12 juin 2020	Date de livraison des actions nouvellement émises et paiement du dividende en numéraire

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en vertu de l'article 1, paragraphes 4.(h) et 5.(g) du chapitre I du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Il ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers soumise à l'établissement d'un prospectus. Ce communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement. L'option de recevoir le paiement du dividende au titre de l'exercice 2019 en actions est ainsi ouverte à tous les actionnaires de la Société, à l'exception de ceux des actionnaires résidant de tout pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales ; les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société et les risques afférents au Groupe, merci de se référer notamment au Chapitre "Facteurs de risques" du Document d'Enregistrement Universel 2019 de la Société (disponible sur le site internet www.imerys.com).

¹ Il est précisé que ce calcul ne tient pas compte des actions auto-détenues, étant rappelé que dans l'hypothèse où lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, (i) le montant du dividende correspondant à ces actions auto-détenues ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau et (ii) ces actions seront privées de droit de vote.

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie avec un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros et 16.300 salariés en 2019, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Celles-ci apportent des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie. Imerys s'inscrit dans une volonté affirmée de développement responsable en particulier pour contribuer à l'émergence de produits et procédés respectueux de l'environnement.

Analystes/relations investisseurs :

Vincent Gouley : +33 (0)1 49 55 64 69

finance@Imerys.com

Contacts presse :

Claire Lauvernier : +33 (0)1 49 55 66 65

Hugues Schmitt (DGM Conseil) : +33 (0)1 40 70 11 89
